# Mise en place d'un CSE

contact@cofabrikrh.fr
04 76 88 61 63
cofabrikrh.com

## OBJECTIF

Mettre en oeuvre votre **obligation légale** d'entreprise de 11 salariés et plus. Assurer un **dialogue social structuré au sein de votre organisation**. Ce processus vise à établir un cadre participatif pour améliorer les conditions de travail et la qualité des relations professionnelles.

## PUBLIC CIBLE

- Entreprises de **11 salariés et plus.**
- Direction et représentants du personnel.

## RESPONSABLE ET RESSOURCES

- **Responsable du projet** : Direction et service RH.
- **Ressources mobilisées** :
  - Experts en droit du travail.
  - Outils de gestion des élections professionnelles.
  - Formation pour les élus.

## AVANTAGES CLÉS

- **Conformité** légale assurée.
- **Renforcement du dialogue social** et de la représentation des salariés.
- Amélioration des **conditions de travail** et de la **qualité de vie** en entreprise.
- Développement des **activités sociales et culturelles** au bénéfice des salariés.
- Accompagnement Personnalisé : Suivi et conseils adaptés aux besoins spécifiques de l'entreprise.

## MÉTHODOLOGIE




**Audit Préliminaire**
Évaluation de la situation actuelle et des besoins spécifiques de l'entreprise.

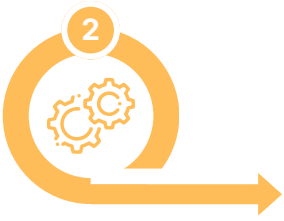


**Accompagnement Opérationnel**

- Information des salariés.
- Élaboration du protocole d'accord préélectoral (PAP).
- Déroulement des élections et désignation des membres du CSE.

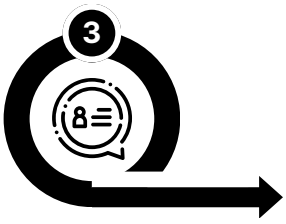


**Mise en place et attribution du CSE**

- Examen des conditions de travail et de la santé au travail.
- Consultation sur les orientations stratégiques.
- Gestion des activités sociales et culturelles.

***Conseil Juridique* : Assistance pour la conformité avec les obligations légales**

## DÉMARCHE DE MISE EN OEUVRE

### 1. Préparation

- *Analyse du besoin et des obligations légales.*
- *Planification des étapes clés.*

### 2. Lancement

- *Information des salariés et communication sur le processus électoral.*
- *Organisation des élections et accompagnement des candidats.*

### 3. Mise en place effective

- *Définition des missions et responsabilités du CSE.*
- *Organisation des réunions régulières et formalisation des échanges.*

### 4. Suivi et évaluation

- *Ajustement des processus en fonction des retours des élus et des salariés.*
- *Suivi des obligations légales et des évolutions réglementaires.*

## RÉTROPLANNING INDICATIF

START

**M-2** : ANALYSE DES OBLIGATIONS ET PRÉPARATION DU PROTOCOLE PRÉÉLECTORAL.

**M-1 :** INFORMATION DES SALARIÉS ET ORGANISATION DES ÉLECTIONS.

**M :** DÉROULEMENT DU VOTE ET PROCLAMATION DES RÉSULTATS.

**M+1** : INSTALLATION DU CSE ET PREMIÈRE RÉUNION OFFICIELLE.

**M+2** : DÉPLOIEMENT DES MISSIONS ET SUIVI DES ACTIONS.

## Modèle tarifaire

- Modèle tarifaire : **forfait ou tarif journalier selon le périmètre, prix indicatif : à partir de 4000€ HT**

*(selon le choix de vote électronique ou vote papier & taille de l'entreprise)*

contact@cofabrikrh.fr 04 76 88 61 63 cofabrikrh.com